

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

LYON

Un an . . . 8 fr.
Six mois. 4 fr.

LES ANNONCES
SONT REÇUES

Chez M. V. FOURNIER
14, rue Confort

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux facteurs réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an . . . 10 fr.
Six mois . . . 5 fr.

ÉTRANGER

Un an . . . 12 fr.

BONIMENT

Pour faire suite aux fléaux de l'invasion, une disette à laquelle on était loin de s'attendre, menace de sévir sur la France en général et sur le département du Rhône en particulier: une disette de candidats.

Dira qu'un jour arriverait où les électeurs au lieu d'être encombrés de professions de foi, seraient obligés de grimper à tous les étages et de cogner à toutes les portes en quémendant de la voix dolente des étameurs ou des marchands d'allumettes-bougies: un petit candidat s'il vous plaît?

Annoncer que dans le cours du 19^{me} siècle si fécond pourtant en événements extraordinaires, on serait témoin de cet événement plus extraordinaire encore que tous les autres: un scrutin manquant de candidats!

Cela eut paru de la folie pure ou un rêve de somnambule.

Eh bien, cette chose inattendue vient d'avoir lieu, ce cas surprenant vient de se présenter: depuis vingt quatre heures seulement on a pu à grand peine et à force de sollicitations pressantes réunir un nombre suffisant de candidats pour les conseils de département et d'arrondissement: encore a-t-il fallu que l'un d'eux M. Millaud renouvelât en sa personne le miracle de la multiplication des pains en se présentant dans trois cantons à la fois.

Quant aux candidats dont on s'attendait à voir les noms illustrer nos murailles: Ducarre, Leroyer, Flottard, Ferrouillat etc., ils se sont empressés de déclarer forfait et de se retirer du pesage avec une unanimité touchante.

Le comité de la rue Grôlée lui-même, errant comme une âme en peine, à la recherche d'hommes de bonne volonté et d'excessive platitude, s'est vu réduit à

dévorant ses propres enfants et le citoyen Favier a dû se résigner à être la première victime du supplice inventé par lui.

Que prouvent cette indifférence, ce détachement, ce dégoût à l'endroit des affaires publiques?

Ils prouvent que nous commençons à être las, rassasiés et repus de politique.

Ils démontrent qu'après une période d'excitation et de fièvre qui a surmené outre mesure notre système nerveux, nous retombons dans un état voisin de l'anémie, dans une sorte de défaillance et d'affaiblissement qui nous laissent à peine la force de porter un bulletin de vote.

Il importe de se réveiller cependant de cette torpeur malsaine, il faut se secouer de cet engourdissement pernicieux, prélude d'une paralysie complète dont les prétendants de tout acabit et de tout poil guettent le moment favorable.

La France s'est endormie pendant vingt ans de ce sommeil lourd, peinant et absorbant: vous connaissez le réveil.

Sans doute, la politique n'a rien d'excessivement drôle et de particulièrement récréatif, surtout pour ceux qui n'en tirent pas de profits directs,

Et nous convenons sans peine qu'on peut trouver des distractions de meilleurs choix.

Mais on ne fait pas de la politique pour s'amuser ni par amour de l'art: on fait de la politique parce que c'est une affaire, la première et la plus importante des affaires.

Ceci est une vérité, nous le savons, qui pénètre avec difficulté dans le cerveau de beaucoup de gens, quoiqu'ils aient reçu d'assez rudes leçons depuis quinze mois pour être convertis.

Combien de fois en effet, n'avons nous pas rencontré des capitalistes, des industriels, des négociants, des marchands qui disent en haussant les épaules: — « Laissez-moi donc tranquille avec votre po-

litique! Moi d'abord je n'ai pas d'opinion; ou plutôt je n'ai que ce le-ci: « qu'on me laisse travailler en paix et faire mes affaires. Je ne demande pas autre chose. »

Parbleu ils ont raison de ne pas demander autre chose, et personne ne demande autre chose dans ce bas monde où sauf de très rares exceptions, les questions d'intérêt priment toutes les autres.

Gagner sa vie en travaillant, jouir paisiblement du fruit de ce travail, acquérir en un mot la plus grande somme de bien-être et de tranquillité possible, voilà sans conteste le desideratum de toute société humaine.

Mais ce qu'on oublie trop, c'est que ce desideratum est étroitement, essentiellement lié à cette politique que pas mal de messieurs dits sérieux et positifs affectent de traiter pardessus jambe et qualifient volontiers de bagatelle.

Gagnait on paisiblement sa vie quand les Prussiens se répandaient sur nos départements comme une tache d'huile, brûlant les villages et bombardant les villes?

Faisait on des affaires pendant ces mois de bouleversements et d'angoisses où la vie industrielle de notre pays était suspendue et paralysée?

Et pour prendre un exemple qui nous touche de près:

Les marchands de soie, fabricants, courtiers, ouvriers, filateurs etc. gagneraient-ils paisiblement leur vie si la Chambre adoptait le remarquable impôt de 20 p. 10 sur les matières premières en général et sur la soie en particulier?

La conclusion s'impose d'elle-même.

Il faut faire de la politique non par goût, non par plaisir, non par badinage, mais par nécessité, par nécessité absolue.

La politique est la matière première, des affaires: la mauvaise politique vous

conduit inévitablement à de mauvaises affaires.

C'est d'une évidence, d'une lucidité, d'une clarté à crever les yeux d'un aveugle, et nous aurions quasiment honte d'énoncer des aphorismes aussi simples, aussi naïfs et aussi élémentaires, si nous ne voyions tous les jours combien ils rencontrent d'esprits rebelles et réfractaires.

Nous en sommes toujours dans notre malheureux pays, à la théorie des hommes providentiels qui reçoivent de Dieu le don particulier de faire nos affaires, et de gérer nos intérêts sans que nous nous en mêlions le moins du monde.

Un beau matin ou un beau soir, l'homme providentiel nous verse dans un fossé où nous restons embourbés jusque pardessus les oreilles.

On pourrait croire que cet accident nous a dessillé les yeux, et que nous prendrions désormais le sage parti de nous conduire nous mêmes, ou tout au moins de surveiller le cocher.

En aucune façon, six mois plus tard nous recommençons à nous conduire les coussins du même siacre, et on ne nous en démarrerait pas pour un conseiller général, à plus forte raison pour un conseiller d'arrondissement.

Au fond, cela n'est bien égal, mais la drôle de République que nous nous préparons, et les drôles de républicains que nous faisons, y compris le citoyen Favier, surtout le citoyen Favier.

Jacques BARBIER.

ELECTIONS

Candidats recommandés.

On a fini par accoucher de quelques listes de candidats qui, malgré une répugnance marquée, se résignent à accepter les fonctions de conseiller

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LES REVENANTS

Nous sommes dans un cimetière.

Il est minuit, — minuit, la seule heure convenable pour se promener dans le champ des morts, si l'on veut assister à leurs ébats et à leurs mystères.

Vous connaissez le décor: la lune émergeant d'un nuage glisse ses rayons pâles à travers les feuilles dentelées des cyprès dont le frissonnement trouble seul le silence des tombes.

Sous cette pâle lueur se détachent en relief les hauts mausolées, les monuments des douleurs riches, tandis qu'on aperçoit dans une ombre vague les silhouettes des humbles croix noires faiblement éclairées par leurs inscriptions blanches, au-dessous desquelles coulent trois larmes de céruse.

En s'approchant, lorsque les couronnes d'immortelles, les bouquets fanés, les plaques symboliques, les peintures sous verre avec leur inévitable saule p'onneur, ne cachent pas complètement

les inscriptions funéraires, on peut en lire quelques fragments qui sont toute une révélation.

Famille X... décédée 30 juillet 1830... — ci git — 24 février 1848. — Regretté de ... Décembre 1851.

Puis un peu plus loin, rangés comme en bataille, une longue file de tumulus récents dont la terre fraîchement remuée n'a pas été foulée par le pied des passants:

4 septembre à l'âge de 20 ans. — Metz 27 octobre. De profundis Paris-Janvier etc ...

Tout-à-coup, au moment où le beffroi voisin finit de vous écorcher l'oreille par le dernier tintement de sa cloche fêlée, toutes ces tombes se soulèvent comme dans la scène des nonnes au 4^{me} acte de Robert-le-Diable, des ombres apparaissent, jettent bas leur suaire blanc, s'étirent les membres pour se réveiller de leur long sommeil, tâtent le terrain du pied, font un pas, puis deux, puis trois....

Elles marchent, elles avancent, elles arrivent vers nous, — attention, regardons bien, voici les Revenants:

Le premier: il se porte assez bien pour un spectre: gros, gras, dodu, potelé. Son visage bonhomme

encadré d'épais favoris, ses yeux un peu de fleur de tête dont le regard respire plus de bonté que de finesse, sa bouche bien fendue faite pour un estomac solide et un robuste appétit, ses joues rebondies, son double menton, tout cela contribuerait à donner à sa physionomie une expression sympathique si on n'y remarquait une sorte d'affectation à poser pour la Majesté.

La majesté va à cette figure de bon vivant et de joyeux compère où on lit au coin de chaque trait: Il aime à rire, il aime à boire!

Pourtant il s'avance, le revenant, guindé, empressé, solennel, traînant une jambe claudicante qui a peine à supporter la carrure de son torse et le volume de son abdomen.

D'une main, la gauche, — il tient un rouleau de parchemin entouré d'une faveur blanche; de sa droite il essaie de brandir un drapeau dont il ne reste que le bâton; à sa boutonnière, fanée et desséchée pend une fleur de lys que retient à peine une tige à moitié brisée, — et en voyant passer ce gros homme, honnête, inoffensif et pis méchant au fond, il vous vient cette pensée: Quel excellent garçon cela ferait, s'il n'avait pas la manie de vouloir s'appeler Henri VI!

Derrèze lui... ah cette fois c'est un vrai spectre,

un spectre pour de bon dont l'acte de naissance doit marquer au moins deux cents ans.

Maigre, décharné, étique, son torse danse dans un habit de velours dont le cramoiis après avoir passé par tous les tons en est arrivé au jaune sale. — Une perruque chauve et ratée essaie en vain de recouvrir son crâne qui a des nuances de manche de couteau en faux ivoire; — autour de ses jambes falottes, flageolantes et vacillantes s'enroule en tire bouchon un haut de chausses d'une couleur indéfinissable, et des bas de soie s'affaissant d'un air désespéré sur des ouïers à boucles, au si éculés que les bottes du Juif Errant.

Quant à la physionomie: un peu de peur ridée, raccornie et ratatinée, plaquée sur des os sans chair. Deux trous qui furent des yeux, un reste de nez, une bouche où flânent à l'aventure cinq ou six dents déchaussées. Cette bouche agitée constamment par un tremblement sénile, semble mâcher et remâcher quelques mots que la voix éraillée et chevrotante est impuissante à apporter jusqu'à nous.

Écoutez bien. Avez vous compris, me dit mon compagnon! — Je crois qu'il a crié: Vive le roi!

Oh! oh! que de monde! on dirait d'une fa-

général ou de conseiller d'arrondissement. Bien entendu nous ne connaissons pas la plupart de ces messieurs dont la notoriété discrète n'a pas franchi le cercle restreint de quelques amis. Aussi éprouvons-nous un certain embarras à marquer notre préférence pour telles ou telles personnalités.

Nous nous contenterons par conséquent de publier à cette place les noms qui ne nous sont pas inconnus, abandonnant les autres au hasard du Dieu scrutin.

PREMIER CANTON.

Conseil général.

????????????????

DEUXIÈME CANTON.

Conseil général.

GAILLAU-CHOUARD. — Avocat de talent, — républicain sensé et intelligent. — A un faible pour la bière, mais ce n'est pas un motif d'exclusion.

TROISIÈME CANTON.

Conseil général.

BLANC. — Conseiller municipal, — est républicain, mais comprend la République d'une tout autre façon que les grands chefs du Comité central : ce dont nous le félicitons sincèrement.

Conseil d'arrondissement.

TAPISSIER, — fabricant, membre du Conseil des Prudhommes; — consulter ses ouvriers.

QUATRIÈME CANTON.

Conseil général.

MILLAUD. — Un radical — libéral. — Nous en souhaiterions beaucoup comme ça aux grands chefs de la rue Grôlée. Mais M. Millaud n'est-il pas un réactionnaire à leurs yeux ? Il n'a pas voulu passer le cou dans le nœud coulant du mandat impératif, — songez donc !

Conseil d'arrondissement.

On parle de Ruffin ! Pourquoi Ruffin ? N'y avait-il personne autre à la Croix-Rousse ?

CINQUIÈME CANTON.

Conseil général.

JOSSERAND, — négociant, ancien membre du Conseil municipal.

SIXIÈME CANTON.

Conseil général.

BACOT. — Avocat. — Conseiller général à perpétuité. — A la sagesse et le bon sens de ne pas confondre le mot République avec République.

SEPTIÈME CANTON.

Conseil général.

HÉNON. — Nous l'avons dit vingt fois, et le dirons encore. M. Hénon est le plus honnête et le plus sincère des hommes qui ont pu être élus sous le bonnet phrygien de la République. — Son unique défaut serait un excès de bonté. — Au surplus n'a-t-il pas pour compétiteur le citoyen Favier lui-même, ce qui ne permet pas d'hésiter.

HUITIÈME CANTON.

FREDÉRIC MORIN. — N'a pas été très-brillant comme préfet, moins faible comme conseiller général. — Est infiniment préférable dans tous les cas au domestique de la rue Grôlée.

A la campagne.

CANTON DE L'ARBRESLE.

Conseil général.

DALIN, conseiller sortant. — Très doux, très honnête, très bienveillant. S'occupe peu de politique et beaucoup des intérêts de son canton. — A pour concurrent M. Millaud. — On sait nos sympathies pour M. Millaud, mais il se présente déjà dans le 4^e canton de Lyon, et nous sommes peu partisans des candidats ubiquistes.

mille, et nombreuse s'il vous plaît. Comptons voir, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit.... mais ce n'est pas une famille, c'est une tribu de revenants avec femmes, enfants, petits enfants, arrière-petits enfants.

Le numéro un : jeune encore, nez ordinaire, front ordinaire, menton ordinaire, un physique de passe-port ou de permis de chasse. — Costume modeste, tenue de bon bourgeois. Bedingote marron, chapeau rond et parapluie sous le bras.

Après lui, toute la lignée directe, indirecte, collatérale, frères, oncles, cousins, germains, issus de germains, remués de germains.

Regardons le défilé : celui-ci en général, celui-là en amiral, cet autre en ambassadeur, ce troisième en ministre, ce quatrième en officier supérieur de cavalerie, tous les uniformes, tous les galons, toutes les places y passent. Pas un d'inoccupés, pas une de vide.

Quel appétit ! Ces gens-là vont tout envahir : la politique, l'armée, la marine, l'administration, les départements, les arrondissements, les cantons.

Tenez, leur chef agite son parapluie pour les réunir en rond.

Que dit-il ?

Je n'entends pas bien. — Approchons.

— Henri, tu commanderas mes armées.

CANTON DU BOIS-D'ONGT.

Conseil général.

PERRET, député. — Esprit éclairé et libéral : a très peu de penchants pour la monarchie. — Ne parle peut-être pas beaucoup de socialisme, mais a le mérite rare de le mettre en pratique dans sa grande exploitation aux bénéfices de laquelle il associe ses employés et ouvriers. — Références aux mines de Chessy.

CANTON DE SAINT-GENIS LAVAL.

Conseil général.

ARLÈS-DUFOUR : connu.

Conseil d'arrondissement.

FLEURY-TARGE, notaire à Charly. — Comme il était républicain, autrefois ! Un peu moins ardent aujourd'hui, mais n'a pas renié complètement ses vieilles convictions. — An demeurant, un parfait honnête homme, capable et intelligent.

CANTON DE CONDRIEU.

Conseil général.

A. JOLY, avocat. — Républicain libéral. Mis en suspicion parce qu'il aurait écrit un article financier dans la *Décentralisation*.

La *Décentralisation* a des idées un peu baroque, nous en convenons, mais le contact seul de M. Garnier aurait-il la propriété de vous réduire instantanément en légitimiste de la vieille roche ?

C'est peu probable ; nous lisons régulièrement la *Décentralisation*, nous la portons quelquefois dans nos poches une heure ou deux, et nous ne nous sommes pas encore aperçus de la conversion.

CANTON DE NEUVILLE.

Pauvre Neuville ! assis entre le citoyen Ordinaire, impératif, et M. Juron, clérical ! Priez pour lui !

Une page de la vie d'un condamné

à six ans de mandat impératif.

Lundi. — Vive le comité central ! Je suis nommé, je m'éveille conseiller général. O joie, ô délire, je suis l'élu de mes frères, un mandataire du peuple souverain !

On sonne ; le comité central vient voir son délégué. Nous nous félicitons de la victoire, — j'embrasse le comité sur ses 48 joues, — quelques-unes sentent le vieux cuir.

Le citoyen Favier me rappelle mes devoirs ; je saurai les remplir. Un autre citoyen me signale la réaction qui relève la tête, — je promets de la faire baisser.

de sortir, mais le comité me fait remarquer que je me dois au peuple. Nous allons donc au comptoir du coin : je paie 3 tournées, le comité, autant ; j'ai absorbé pas mal de petits verres, l'estomac me brûle, — je n'aurai pas d'appétit pour déjeuner.

Je puis m'échapper quelques heures pour mon affaire. En route, je rencontre Beaufumet, en habit de noce. Il allait à la noce !

A 6 heures, je vais dîner. Des citoyens délégués du comité ont composé mon menu. Je dois manger des choux au lard, du gras double et du fromage fort. Mon estomac se soulève contre le mandat impératif, j'essaie de le convaincre : peine perdue.

A 7 heures, le citoyen Favier me mande rue Grôlée pour rendre compte de ma journée.

Le citoyen Bouchard m'a vu causer avec Beaufumet ; il me demande si je vais continuer à fréquenter des réactionnaires en habit noir et cravate blanche. Je veux protester : deux membres m'appellent traître ! Le citoyen du matin m'affirme que la réaction lève encore la tête. Je

- François, tu commanderas mes flottes.
- Louis, tu seras mon grand connétable.
- Et moi, monseigneur ?
- Toi, Antoine, pour te consoler de ta couronne d'Espagne, tâche de te faire nommer conseiller d'arrondissement.

Voici qui est plus gai : une troupe de saltimbanques.

C'est complet : le patron d'abord avec son habit doré, ses bottes et son plumet de général de cirque.

La triste mine : on voit qu'il a passé plusieurs mois sous terre. Le teint livide, les yeux morts, les cheveux jaunins, la peau boursoufflée par un embonpoint malsain. A côté, madame son épouse, en robe de soie fripée et fanée. Les temps sont durs depuis plus d'un an. On ne fait pas d'affaires, et les toilettes s'en ressentent. Pourtant, madame a encore des restes qu'on peut accommoder d'une façon acceptable. — Avec une mantille espagnole, une robe pailletée et des bas de soie bien tirés, elle pourrait aborder sans trop d'insuccès, sans fameux pas des castagnettes. Auprès d'eux, le jeune Gringallet, l'enfant de la balle. Maigre, débile et pâle

tente de prononcer quelques mots : on insinue que je suis un jésuite en robe courte.

J'offre ma démission : — je n'en ai pas le droit. Un frère m'interpelle vivement et me traite de vendu ; — je reçois un coup de poing.

Quatre délégués me ramènent chez moi et me forcent à me coucher. Ils m'enferment.... Décidément, les choux ne me reviennent pas, c'est à dire, si, — ils me reviennent très bien, trop bien....

Mardi. — J'ai mal dormi, — toute la nuit j'ai eu le cauchemar ; j'ai rêvé du mandat impératif sous la forme d'un énorme gras double qui pesait sur mon estomac. — Enfin, je vais faire la grasse matinée.

7 heures. — On sonne. Six délégués du comité central viennent perquisitionner chez moi. Ils trouvent un gilet de flanelle ; le comité me défend d'en porter ; — un élu du peuple ne doit pas attrapper de fluxions de poitrine. Un membre de la délégation découvre un pantalon noisette : il paraît que cette nuance m'est interdite par mes électeurs. Je consens à sacrifier mon pantalon à la République.

Les délégués sont partis. Le temps est affreux, il pleut à verse, je m'arme de mon parapluie pour sortir. Au bas de l'escalier, mon concierge me demande une place de sous-préfet, il accepterait le mandat impératif. J'en référerai au comité.

A ma porte d'allée stationne un vice-président de la rue Grôlée. Il m'arrache mon parapluie : le peuple souverain a décidé que ses élus ne porteraient jamais de parapluie. Et j'ai un chapeau nouvellement rafraîchi !..

Je suis allé serrer la main à quelques frères : j'ai monté 64 étages, bu 16 petits verres et pris 23 canots !.. Je crois que je ne dînerai pas ce soir. Un de mes électeurs m'a fait brosser sa redingote, j'ai baysé la cuisine d'un autre et monté deux seaux d'eau pour un troisième.

Celui-ci m'a impérativement invité à lui laver les pieds, celui-là m'a obligé de rincer sa vaisselle et, ô douce surprise de mon mandat, j'ai changé le petit dernier d'un citoyen, qui venait de s'oublier dans ses langes ! Un bon cigare me fera oublier ces... détails.

Au bureau de tabac, je rencontre un des assesseurs de la rue Grôlée : le cigare m'est défendu, mais on me tolère la pipe, et la chique est de rigueur. La tête me tourne singulièrement....

A 7 heures, le citoyen Favier me mande au comité pour rendre compte de ma journée. On me reproche de n'avoir encore rien fait pour le peuple ; l'Assemblée n'est pas dissoute, la garde nationale n'est pas réorganisée, les droits imprescriptibles du peuple sont méconnus !

Le citoyen d'hier me déclare que la réaction continue à lever la tête. Je balbutie quelques mots : horreur ! On me traite de bourgeois. Il paraît que j'ai trahi la cause du prolétariat, violé tous mes serments. Un citoyen un peu vil me donne un renforcement en m'appelant mouchard !.. Je m'affaïsse....

Néanmoins, j'entends vaguement qu'on veut m'essayer encore. — On discute mon indemnité convenable ; deux sous de gratons le matin, douze sous pour dîner et 3 sous de chique, total : dix-sept sous, — mais j'ai deviné ce qu'il y a derrière l'étoile et, naturellement, tout habillé, afin d'être toujours prêt à rendre compte de mes actes et à voler au secours de la sainte cause du peuple, si ses droits étaient en danger....

J'ai la fièvre..., j'y vois trouble..., je sens qu'on m'emporte..., je m'évanouis....

Mercredi. — La pluie, le froid me réveillent. Où suis-je ? Couché dans des démolitions. Deux frères veillent à mes côtés, — il me semble qu'ils dorment... Si je m'échappais ? Mais où aller ? Ainsi que chante à peu près Eléazar dans la *Juive* :

Est-il un lieu sur terre
Où n'atteigne pas la malédiction du comité central !

sous son maillot rose. Un pauvre garçon forcé par métier de se livrer aux cabrioles, aux sauts de carpe, aux tours d'équilibre qui font vivre son honorable famille, quoique peut-être il ne fut pas né pour ce métier.

A la suite, le paillasse. Une sorte de poussah grotesque dont l'unique emploi consiste à recevoir en public les taloches, les gifles, les bastonnades et les coups de pied au derrière.

Son aimable sœur : l'Hercule féminin de la troupe. Une femme robuste et plantureuse cassant les pavés d'un coup de poing, enlevant des poids de vingt kilos au bout de ses cheveux, et soulevant par la seule force des reins une table chargée de six dragons avec leurs bottes et leurs casques.

Enfin, pour fermer la marche, les musiciens et les valets.

La grosse caisse : une sorte d'Auvergnat obèse, accablant de coups de mailloche une malheureuse peau d'âne qui n'en peut mais. Chargé aussi de faire les boniments, de parler au public et d'annoncer le spectacle du lendemain.

Le trombone : un matamore, le chapeau sur l'oreille, l'air tranche-montagne et casse-assiettes, joue également du bâton et de la savatte, et se charge

Oh ! six ans de cet enfer, plutôt la mort !!!...

On lit dans les journaux de vendredi : « Hier, on a retiré du Rhône le cadavre d'un inconnu, dont on n'a pu jusqu'ici découvrir l'identité ; le corps paraît avoir séjourné environ 24 heures dans l'eau. »

Dans l'une des poches de ce pauvre diable, on a seulement trouvé ces mots écrits au crayon sur un bulletin de vote au nom du citoyen X. : « Qu'on n'accuse personne de ma mort, mais qu'on fasse graver sur ma tombe, cette simple phrase : *Ci git une victime du mandat impératif.* »

Toutes les présomptions font supposer que le cadavre est celui d'un malheureux fou échappé de l'Antiquaille ou de chez le docteur Binet.

A. MONEY.

LES BUREAUX ARABES.

Dans une circulaire récente, empreinte d'une mauvaise humeur mal dissimulée, le général de Cissey, ministre de la guerre, a annoncé à ses subordonnés la suppression officielle des bureaux arabes.

Ce n'est pas trop tôt : les bureaux arabes n'ont été jusqu'à ce jour que de petits fiefs à la disposition de certains officiers de l'armée d'Afrique qui régnaient en souverains maîtres : juvénat, arrêtant, condamnant, levant des impôts, etc.

Pour un peu ils auraient frappé monnaie.

Il faut donc espérer que la suppression des bureaux arabes mettra fin pour quelque temps à ces insurrections chroniques dont on n'a jamais bien connu en France les véritables causes.

Il y a gros à parier du reste que ces causes n'étaient pas toujours parfaitement avouables, car un ancien officier qui a vécu plusieurs années en Afrique, et qui connaît à fond le système d'administration militaire, nous disait dernièrement avec une assurance convaincante :

— Qu'on me nomme président de la République pendant quinze minutes, et je me charge d'arrêter à tout jamais le retour des insurrections arabes.

— Comment ?

— Au moyen de ce simple décret :

Article unique.

« Tout général de division, tout commandant de cercle, tout chef de district dans la division, le cercle ou le district desquels éclatera une insurrection, — seront fusillés dans les vingt quatre heures. »

Si on essayait ?

Mais le général de Cissey ne voudra jamais.

AUTOUR DE LA SEMAINE

L'empereur Guillaume vient de remporter sur les Français une nouvelle victoire.

de protéger madame contre les irrévérances du public.

Le piston : affecte des allures distinguées. Maintient l'Ordre dans la troupe et rédige les affiches.

Le sifre : un grand sec à lunettes, à l'air naïf et prétentieux à la fois. A un goût particulier pour les vilanelles et les mélodies champêtres, qu'il joue du reste abominablement.

— Ils approchent, me dit mon compagnon, en me touchant le bras.

— Je le vois bien : faites comme moi. — Bougez votre paletot et surveillez votre montre.

— Ah bah ! Est-ce que vraiment ?...

— Parbleu.

Les premières lueurs du jour irrisaient l'horizon.

— Nous partons, n'est ce pas ?

— Oui. Eh bien, dites-moi, que pensez-vous de tous ces revenants-là ?

— J'en pense, mon ami, ce que disait ce trouper en allant relever les victimes après la bataille : « Si on les écoutait, ils diraient tous qu'ils ne sont pas morts. »

L. LECLAIR.

Il a fait supprimer un journal.

L'Anti Prussien dont l'existence était devenue un cauchemar qui empêchait l'impératrice Augusta de dormir, s'est vu obligé de cesser sa publication, même sous le nouveau titre du Châtiment qu'il avait adopté pour calmer les susceptibilités allemandes.

Sedan, nous voulons dire, cédant à un sentiment patriotique louable, les rédacteurs de l'Anti Prussien, ont enterré eux-mêmes leur journal, avec l'espoir d'une résurrection prochaine.

Ça ne fait rien, c'est raide! La Prusse exerçant sa censure sur des journaux français, et les obligeant à dire des choses agréables aux Allemands sous peine de suppression immédiate, nous ne nous serions pas attendus à celle-là.

Dans tous les cas, M. de Bismark ne se plaindra pas que notre gouvernement y apporte de la raideur et de la mauvaise volonté.

Impossible d'être plus conciliant, plus coulant, plus onctueux, plus émoullent que nos négociateurs.

M. d'Arnim demanderait la lune qu'on s'empresserait d'étudier un projet de chemin de fer aérien pour aller la lui décrocher.

Le marchand de pipes Jahr le sait bien que nous n'avons rien à refuser à ces excellents Allemands.

Aussi s'empresse-t-il d'envoyer à la Ville une demande en dommages-intérêts parce que depuis quelques temps il ne vend pas suffisamment de pipes d'écume et de bouts de cigares.

Nous n'hésitons pas à le dire, le marchand de pipes Jahr a pris là une mauvaise voie. Il ne doit pas ignorer que la ville est obérée par dessus les cheveux, et qu'il lui faudra longtemps avant d'en tirer un maravedis.

Il y avait un moyen bien plus simple et bien plus efficace que nous signalons sans vergogne.

Le marchand de pipes Jahr n'avait qu'à en référer directement à M. d'Arnim, qui aurait déclaré catégoriquement à notre plénipotentiaire : « — Je ne signe pas le traité douanier si la France ne consigne pas dix mille livres de rente au marchand de pipes Jarh. »

Aujourd'hui, le marchand de pipes Jarh aurait son inscription de rente 5 0/0 sur l'Etat français, et le traité douanier ne serait pas signé davantage, car après le marchand de pipes Jahr serait venu le cordonnier Schumaker, puis le tailleur Meinaecker, puis le brossier Pimpermann, etc.

Il y a des gens qui s'imaginent sérieusement en effet que le traité douanier est destiné à être signé.

Pas le moins du monde, ce n'est qu'un prétexte pour arracher à la France sa dernière chemise et son dernier mouchoir de poche.

En attendant que la ville paie des dommages-intérêts au marchand de pipes Jarh et à ses congénères qui ne font pas bien leurs affaires, notre conseil municipal continue à entretenir, à nos frais bien entendu, un poste de pompiers qui a le double avantage de coûter cher et de ne servir à rien.

Vingt-cinq pompiers à quarante sous par jour, on doit bien leur donner au moins quarante sous, forment au bout de l'an la somme assez rondelette de dix-huit mille francs.

Dix huit mille francs pour garder notre municipalité contre des dangers imaginaires, c'est là une dépense plus qu'inutile, — ridicule.

Je sais bien qu'il y a une question de susceptibilité, mais de la susceptibilité à ce prix-là!

Et puis nos conseillers municipaux croient-ils sérieusement qu'ils jouissent d'une plus grande considération depuis qu'un pomper monte la garde sur le perron de l'Hôtel-de-Ville?

Pas le moins du monde.

Faut-il en croire nos yeux? Nous avons lu une affiche d'huissier :

VENTE FORCÉE

de la

Statue en pied de M. Faisse.

Comment! comment! de quelle statue s'agit-il?

Serait-ce celle dont nous avons offert si souvent un prix raisonnable au Conseil municipal?

C'est vraiment bien mal de ne nous en avoir pas prévenu, mais probablement il ne s'agit que d'une réduction, et nous tenons à la grandeur naturelle.

HECTOR PERIÉ

Les complices des Prussiens.

Il est de mode aujourd'hui dans certains journaux monarchistes ou monarchiens, car l'un ou l'autre se dit ou se disent, il est de mode de mettre au passif de la République et des Républicains tous les désastres de la guerre prussienne.

Et non pas seulement les désastres qui ont suivi le 4 septembre, mais ceux qui l'ont précédé.

Si la guerre a été déclarée à la Prusse pour une vétillerie où il n'y avait pas de quoi fouetter une crème, — c'est la faute à l'opposition républicaine.

Si l'empire s'est mis en campagne avec deux cent cinquante mille soldats mal armés et mal équipés contre neuf cent mille Allemands bien armés et bien équipés, — c'est la faute à la Gauche qui s'est constamment opposée à la mise en vigueur de la loi Niel.

Si le maréchal Lebœuf au lieu de concentrer son armée, l'a éparpillée par corps de trente mille hommes le long de soixante-dix lieues de frontières, — c'est la faute à Jules Favre.

Si l'héroïque division Douai a été écrasée à Wissembourg par quarante mille Prussiens, — c'est la faute à Pelletan.

Sans Gambetta, nous n'aurions jamais perdu les batailles de Woerth et de Forbach.

Emmanuel Arago est le véritable auteur du bœuf de Metz.

Et le larmoyant Jules Simon lui-même nous a conduits droit à la capitulation de Sedan.

En un mot, c'est l'opposition républicaine qui par ses taquineries, ses critiques, ses contrariétés a désorganisé le pays, rétréci l'effectif de l'armée, paralysé les réformes militaires, encouragé l'ignorance crasse de nos officiers généraux, empêché l'adoption d'armes nouvelles, et élevé à la hauteur d'un principe stratégique l'axiome que voici : L'amour du billard est le commencement de la science militaire.

Et ne croyez pas que nous plaisantions ou que nous ayons envie de batifoler.

Pas du tout : ces admirables arguments se déposent tous les jours le long des colonnes de la Patrie, du Constitutionnel, de la Liberté, de l'Avenir libéral et de l'Ordre et il n'y a pas plus de quatre jours, un rédacteur du Figaro qui signe St-Genest, exécutait sur ce thème quatre cents lignes de variations précédées de cet en-tête : Les complices de l'Empire.

On pense bien que nous n'allions pas nous attarder à réfuter par le menu ces folichonneries qu'il suffit d'un seul argument pour jeter par terre : à savoir que l'opposition n'a jamais, au grand jamais constitué le moindre obstacle aux desseins et aux actes de l'empire.

Malgré l'opposition, l'empire faisait la guerre du Mexique.

Malgré l'opposition, l'empire laissait tranquillement s'accomplir l'unification de l'Allemagne.

Que l'opposition criât ou ne criât pas, l'empire faisait ce qu'il voulait, ce qu'il lui plaisait, ce qui était selon son bon plaisir.

Il gaspillait des millions, payait des subventions à M. Granier de Cassagnac et dotait des drôlesses sous la haute approbation de la majorité officielle et du Sénat conservateur, et il n'était guère arrêté dans ces agissements par la crainte de déplaire à M. Gambetta ou à M. Pelletan.

Mais ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans ces extravagances et ces billeverées, c'est qu'elles sont débitées par ceux-là mêmes qui auraient à se faire un intérêt de premier ordre, par ceux-là mêmes qui mériteraient justement la qualification de complices des Prussiens.

Complices des Prussiens, — par leurs provocations épileptiques, leurs articles chauffés à blanc dont le lyrisme insensé et ridicule excitait jusqu'au paroxysme les chauvins de France.

Complices des Prussiens, — par leurs fausses nouvelles répandues à plaisir et qui semblaient prendre à tâche d'entretenir des illusions que la France devait payer au prix de dix milliards et de deux provinces, — sans compter les mensonges.

N'est-ce pas M. de Girardin, propriétaire de la Liberté, qui écrivait dans son journal, que les Français n'avaient besoin pour battre les Allemands, que de leurs crosses de fusil?

N'est-ce pas le même M. de Girardin, qui braillait la Marseillaise à l'Opéra, et qui s'empressait de quitter Paris, quinze jours avant l'investissement?

N'est-ce pas le Constitutionnel, le Gaulois et le Figaro qui injurient M. Thiers après son discours du 20 juillet, le qualifiant de Prussien et de traître?

N'est-ce pas le Figaro toujours ingénieux, qui avait imaginé de publier une lettre fantaisiste dans laquelle un homme d'Etat Prussien remerciait ledit M. Thiers de son opposition à la déclaration de la guerre?

Il est étrange en vérité de voir des journaux oublier si légèrement des peccadilles de ce genre-là.

Lorsqu'on a excité des gamins à lancer des pierres contre les vitres d'un député coupable d'avoir montré une énergie plus sensée, plus prévoyante et plus patriotique que les aboiements de la majorité, on devrait apporter moins d'étourderie et d'impudeur à dénoncer les républicains comme complices de nos désastres.

Et si le silence convient à quelqu'un en cette occurrence : c'est assurément aux souteneurs de l'empire et aux complices des Prussiens.

Comme réponse à la protestation insérée dans notre dernier numéro, contre M. Chabert, ex-colonel de la 2^e légion du Rhône, un autre groupe d'officiers et de sous-officiers nous adresse la contre-protestation que voici :

Lyon, le 4 octobre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Les soussignés, ayant tous appartenu à la 2^e légion du Rhône,

Protestent hautement et énergiquement contre l'article inséré dans le journal la Mascarade du 1^{er} octobre 1871.

Ils déclarent faux, mensongers et calomnieux les faits imputés au colonel Chabert.

Ils prient le colonel Chabert de rester dans sa dignité et de ne répondre que par le silence aux attaques d'une coterie qui ne représente en aucune façon le véritable esprit de la 2^e légion.

La 2^e légion du Rhône considère le colonel Chabert comme un bon, brave et loyal militaire, qui n'a laissé parmi nous que de bons souvenirs et pour lequel nous conservons respect et affection.

Ils appellent aux signataires de l'article, que des hommes qui ont combattu et souffert ensemble ne doivent avoir les uns pour les autres que des sentiments d'estime et de bonne camaraderie.

Si ces messieurs n'avaient pas le bon esprit de cesser dès ce jour toute attaque contre les membres quels qu'ils soient de la 2^e légion, nous reproduirions immédiatement la protestation signée de nous, réfutant les accusations portées contre M. Chabert :

- Fontan, médecin-major, ch. de la Légion d'hon.;
- Mouton, chef de bat., ch. de la Légion d'hon.;
- Rougé, capitaine, ch. de la Lég. d'hon.;
- Decour, capitaine; Blondel, sergent-major;
- Gallet, lieutenant; Bonet, lieutenant; Deschet, s.-lieutenant;
- Paty, lieutenant; Ronjat, lieutenant; Bine, sergent;
- Mathelin, capitaine adj.-major; Coleuille, lieutenant, officier d'ordon.; Lafay, capitaine.

Comme on le voit, les insinuations dirigées contre M. Chabert sont démenties catégoriquement par la déclaration qui précède.

Nous n'avons pas à nous prononcer entre ces deux affirmations contraires, — mais, en ce qui touche les faits particulièrement graves relatés par la première protestation, c'est-à-dire la nomination dans la Légion d'honneur de deux officiers tarés, il y a un moyen bien simple d'arriver à la vérité.

Que tous les officiers de la 2^e légion, les officiers décorés notamment, qui ont intérêt à ne pas compter parmi eux de brebis galeuses, s'abouchent ensemble, organisent un bout d'enquête, et en adressent le résultat avec pièces à l'appui à la Commission de révision des décorations.

Quant à nous, nous prendrons la liberté de élire cette discussion qui n'offre plus aujourd'hui d'intérêt.

La loi sur les loyers.

Elle vient d'être promulguée.

Dans un délai de trois mois, — à partir du 15 août dernier, tous les baux au-dessus de 100 fr. devront être présentés à l'enregistrement, — sous peine de 50 francs d'amende.

Nous ne voulons pas discuter le principe économique de la loi, par la bonne raison qu'une discussion serait parfaitement oiseuse aujourd'hui et ne servirait à rien.

L'impôt est tiré, il faut le boire, ou plutôt le payer : ce qui revient au même.

Seulement, nous tenons à faire observer humblement à nos législateurs que leur loi ne présente qu'un léger inconvénient; elle est inexécutable en pratique dans le délai imparti.

Il ne suffit pas de dire, en effet : les contribuables paieront tant, décime, double décime, triple décime, etc.

Il faut encore se préoccuper des moyens possibles de recouvrer ces droits et taxes.

Or, nous posons en fait que d'ici au 15 novembre, c'est-à-dire en l'espace de six semaines, il est matériellement impossible d'arriver à l'enregistrement des baux de tous les locataires de nos quatre-vingt-trois départements.

Un simple calcul :

La ville de Lyon, — après défalcation faite des propriétaires qui logent dans leurs maisons, des employés qui logent en garni, des ouvriers qui paient moins de 100 fr. par année, des noctambules qui couchent sous les ponts, des mendiants qui logent à la corde et des ivrognes qui élisent domicile dans les ruisseaux ou sur les bas-ports, — la ville de Lyon seule compte, au bas mot, au très bas

mot, cinquante mille baux soumis à l'enregistrement.

Cela suppose par conséquent, pour un délai de six semaines ou de quarante-cinq jours, un peu plus de mille baux à enregistrer par jour, — mille, — vous entendez bien.

Pour enregistrer mille baux par jour, et en admettant 15 minutes par bail, ce qui n'est pas trop, et en calculant sur une journée de 10 heures, — il faudrait vingt-cinq receveurs d'enregistrement occupés exclusivement à ce travail, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, sans interruption, pas même le temps de prendre leur chocolat.

Or, Lyon ne compte pas en tout dix receveurs d'enregistrement qui, du reste, ont chacun des attributions spéciales.

Il sera donc indispensable de proroger ce délai qui est mathématiquement insuffisant, et Son Excellence le Ministre des finances aurait pu s'en convaincre si, avant de promulguer la loi, il avait pris la peine de consulter le moindre surnuméraire d'enregistrement.

Mais nous sommes ainsi faits en France, que l'exécution pratique des mesures politiques, financières, judiciaires, administratives ou militaires, est la dernière des choses à laquelle on songe.

Nos législateurs sont pour la plupart d'une ignorance crasse dans les matières qu'ils traitent, réforment, déforment, organisent ou désorganisent.

Tel financier de renom ne sait pas ce que c'est qu'un rôle de contributions, et ferait un déplorable percepteur.

Tel grand juriconsulte ignore les règles élémentaires de la procédure civile ou criminelle et serait incapable d'être simple greffier de tribunal ou même troisième clerc d'avoué.

Tel illustre guerrier galonné jusqu'au coude ne connaît pas le premier mot des règlements militaires, etc.

Je ne leur en fais pas un crime; ces messieurs ne peuvent avoir la science universelle et nous admettons volontiers qu'un ministre ou qu'un homme d'Etat soient embarrassés pour l'application des lois qu'ils mettent au jour.

Mais ce que nous n'admettons pas, c'est qu'ils ne prennent pas la simple, l'élémentaire, la logique, l'indispensable précaution d'appeler auprès d'eux un homme spécial, un homme du métier qui leur dise : « — Ceci est possible et ceci ne l'est pas.

Malheureusement, il faudrait pour cela que nos législateurs et nos ministres consentissent à ne pas se croire des hommes de génie depuis les pieds jusqu'à la tête, — ce qui, paraît-il, présente d'énormes difficultés.

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — Hélas! c'était bien la peine d'emboucher la trompette de la réclame et d'annoncer à tous les vents la venue de M. Gueymard et les 4,000 francs que coûtait chacune de ses représentations, pour aboutir à la triste soirée de lundi, dans laquelle ont sombré la réputation et le prestige d'un chanteur de l'Opéra.

Ce ténor fameux qui devait ramener les beaux jours et les belles recettes au Grand-Théâtre n'est plus qu'une ruine. — et une ruine mal conservée. Il fallait bien s'attendre à quelque désenchantement, à quelque surprise un peu désagréable, — car enfin, l'abondance des ténors n'est pas si grande, et M. Gueymard n'eût pas quitté l'Opéra au milieu de ses succès; mais la désillusion a été trop forte. Du chanteur applaudi jadis, il n'est rien resté, rien : la voix est partie sans retour, et à peine s'aperçoit-on encore du style et du talent, — l'artiste tout entier a disparu.

Aussi la déception du public s'est-elle traduite assez brutalement. Dès le début, après la cavatine de Robert, les sifflets se sont fait entendre et l'orage a été si fort, que la toile a dû être baissée avant la fin du 3^e acte. Cependant la représentation a pu continuer, mais la partie était définitivement perdue pour M. Gueymard.

On a beaucoup blâmé l'attitude des siffleurs envers M. Gueymard; on a parlé de cabale, de coup monté contre la direction. Evidemment la majorité du public ne professe pas d'ardentes sympathies pour la direction et a saisi avec empressement une occasion de le lui montrer; cependant nous ne croyons guère à une cabale qui avait mille moyens de se faire jour à propos des débuts de la singulière troupe lyrique de M. Danguin.

Pourquoi aurait-on profité des représentations de M. Gueymard?

Si M. Gueymard avait chanté Robert, non pas d'une façon irréprochable, mais seulement comme un ténor ordinaire; si au lieu d'un ténor fourbu, incapable même de dire la plus petite phrase musicale, de manière à faire plaisir, nous avions au moins entendu un artiste de quelque valeur, il n'y aurait pas eu de cabale possible. Car la grande masse des spectateurs aurait protesté contre les sifflets. Or, a-t-on protesté?

Admettons, si vous voulez, l'excuse du régisseur, admettons qu'une réception peu bienveillante ait paralysé les moyens de M. Gueymard; — peut-on supposer qu'il soit arrivé à chanter assez passablement pour se faire applaudir?

Certes, nous ne nierons pas que le public ait été dur, très dur envers M. Gueymard. Mais à qui la faute? Est-ce à ce public auquel journaux et affiches annoncent qu'un fameux chanteur arrive et se fait payer 4,000 francs par soirée, — c'est-à-dire le prix des fameux parmi les célèbres?

Ou est-ce la faute du ténor qui, jouissant d'une fortune et d'une réputation fort honorables, sans besoin d'argent ni de gloire, n'a pas su rester dans la retraite, et vient demander des bravos qu'il ne peut plus mériter?

M. Gueymard devait savoir qu'il n'était plus sûr de lui-même ni de sa voix; il a public lui-même sa dignité d'artiste, et le public lui a cruellement

ment prouvé qu'il faut se retirer à propos, quand rien ne vous force à reparaitre sur la scène.

A part les désagréments de M. Gueymard, la représentation de *Robert* a été assez médiocre. M. Fauré a patouillé à qui mieux mieux dans le rôle de Bertram; Mlle Guillemain, qui remplace une voix absente par un aplomb excessif et un peu de talent, a mimé le personnage d'Isabelle; seule Mme Fontenay a été à la hauteur de sa tâche et a su recueillir des applaudissements. Avec un peu plus de souffle, des notes basses moins gutturales et plus de douceur dans le haut du registre notre faucon serait presque irréprochable, ce qui n'empêche qu'elle constitue avec M. Falchieri, dans l'opéra comique, le dessus du panier de la troupe.

Quant à M. Laroue, second ténor léger, qui accomplissait son deuxième début dans le rôle de Rambaud, il a reçu les éclaboussures des sifflets de M. Gueymard. Et pourtant, il semble que M. Laroue a un peu de voix et joue passablement. Moins mal mené, il eût été peut-être supportable. Dans tous les cas, il vaut dix fois M. Bourotte, quoique le public lui ait réservé dans *Haydee* le même sort qu'à celui-ci.

Bonne nouvelle : M. Peschard, qui avait autrefois de la voix sans talent, mais qui n'a maintenant ni voix, ni talent, a résilié son engagement ou à peu près.

Il est remplacé par M. Anthelme Guillot, un bon chanteur de salon, mais dont l'organe manque un peu d'ampleur dans les grands rôles d'opéra-comique.

M. Luco a ouvert la série des représentations à bénéfice. En son honneur on a joué le *Ver rongeur*, mauvais vaudeville en trois actes, pauvre de fond et de forme, qui demanderait à être joué plus légèrement ou plus lestement pour être amusant.

Néanmoins M. Luco a beaucoup fait rire dans un rôle de vieux troupière. M. Didier, M. Martin et Mme Lamy ont été très-convenables; les autres assez médiocres.

Reprise également de *Brutus lâche César*, vieille comédie-vaudeville fort agréable, et dans laquelle M. Boudois a été particulièrement remarquable.

Reprise enfin du *Roman chez la Portière*, bouffonnerie bien démodée où l'on a ri, un peu de confiance et beaucoup pour M. Luco.

G. LAURENT.

Le grand Napoléon.

Exil.

Et maintenant, Bonaparte, cloué sur son roc à la façon de Prométhée, et sous la griffe de son vautour qui se délecte aussi à le déchieter pièce à pièce, s'écrie avec l'accent de la rage impuissante et du désespoir : Oh ! quelle infamie ! quelle honte éternelle !

Ne se rappelle-t-il donc plus que lui même s'est attiré la même infamie et une honte éternelle, en traitant aussi indignement l'infortuné président de Saint-Domingue, détenu au Temple et puis enfermé au fort de Joux ? Sa prison fut rigoureuse, dit un contemporain, on lui accorda peu de soulagemens. Ce traitement, ces regards vers le passé, sa séparation du monde, son âge et un climat nouveau accélèrent sa mort, qui eut lieu quelques mois après son arrivée en France.

Bonaparte aussi va bientôt expirer comme son innocente victime, le président Toussaint Louverture. Mais celui-ci, du moins, a su commander à sa douleur ! Il a su étouffer ses peines et cacher ses larmes !... Bonaparte, son bourreau, n'a pas ce courage.

Séparé de toute la terre et traité par toutes les puissances comme le fléau du genre humain, le héros du comte de Las Cases se répand en plaintes contre son exil et surtout contre les ministres du gouvernement de l'Angleterre.

Parlant d'un ministre anglais, il s'emporte jusqu'à s'écrier : Je le tiens pour le plus vil, le plus lâche, le plus lâche des hommes. La brutalité de ses déterminations, la grossièreté de ses expressions, le choix infâme de son agent, m'autorisent à le juger ainsi. On ne trouve pas aussi facilement un bourreau tel que celui qu'il m'a envoyé on n'a pas la main aussi heureuse ; il a fallu nécessairement le chercher, l'examiner, le juger, l'instruire : et certes, en voilà assez à mes yeux, pour prononcer la condamnation morale de qui-conque peut descendre à de tels détails : par le bras qu'il dirige, on peut supposer quel doit être son cœur.

Toutes ces récriminations font voir que Napoléon n'a pas plus de dignité dans le malheur qu'il n'a eu de frein dans la prospérité, et qu'il n'a rien du grand homme ni du héros : le mot héros s'applique à une âme noble et généreuse qui souffre sans murmurer, qui dévore ses secrètes douleurs pour ne point démentir son caractère. Est-ce là ce que fait Bonaparte à Sainte-Hélène ? Non, puisque quelques jours avant sa mort, on l'entend proférer les mêmes plaintes :

« C'est votre ministère, dit-il, le 19 avril 1821, au chirurgien d'un régiment anglais, c'est votre ministère qui a choisi ce rocher où se consume en moins de trois ans, la vie des Européens, pour

achever la mienne par un assassinat. Et comment m'avez-vous vu traiter depuis que je suis sur cet écueil ? Il n'y a pas une indignité dont vous ne vous soyez fait une joie de m'abreuver. Les plus simples communications de famille, celles mêmes qu'on n'a jamais interdites à personne, vous me les avez refusées... Ma femme, mon fils n'ont plus vécu pour moi : vous m'avez tenu six ans dans la torture du secret.

Dans cette île inhospitalière, vous m'avez donné pour demeure l'endroit le moins fait pour être habité, celui où le climat meurtrier du tropique se fait le plus sentir ; il a fallu me renfermer entre quatre cloisons, moi qui parcourais à cheval toute l'Europe. Vous m'avez assassiné longuement, avec préméditation, et l'infâme Hudson a été l'exécuteur des hautes œuvres de vos ministres... Vous finirez comme la superbe république de Venise ; et moi, mourant sur cet affreux rocher, privé des miens et manquant de tout, je lègue l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre ! »

Bonaparte avait-il le droit de léguer l'opprobre de sa mort à l'Angleterre ? lui qui faisait couper dix têtes par jour ! lui qui rappelait aux mame-loucks qu'il envoyait à la mort, que le vaincu devait avoir de la réserve et de la fierté ! lui qui avait juré d'exterminer les Anglais !

Le 24 du même mois, Bonaparte dit au docteur Antomarchi : « Vous irez à Rome, docteur, vous direz aux miens que le grand Napoléon a expiré sur ce triste rocher, dans l'état le plus déplorable, manquant de tout, abandonné à lui-même et à la gloire ! »

A quelle gloire ? Cicéron déclare que personne ne peut atteindre la gloire résultant de la force, s'il la poursuit par la violence et la fourberie. Napoléon ne peut revendiquer qu'une seule gloire : celle d'avoir fait un legs de dix mille francs à un fanatique qui a tiré un coup de pistolet à bout portant sur lord Wellington. « Je regrette vivement, dit M. Capéfigue, que dans le testament de Ste-Hélène, Napoléon soit descendu à ce point d'accorder une récompense à celui qui avait ainsi frappé un adversaire des champs de bataille : ce sont là de ces taches qui ne s'effacent pas, même sur les grandes physionomies historiques. »

C'est réellement faire preuve d'une trop grande aberration d'esprit ou d'un manque absolu de discernement, que de prétendre à la gloire après avoir

fait un pareil outrage à la morale publique. La gloire doit être le prix du génie qui invente, de l'audace qui entreprend et de la persévérance qui achève des travaux utiles à la société : la gloire à l'ambitieux qui est monté sur le trône comme un renard, qui a régné comme un lion et qui va mourir comme un chien, ne serait-ce pas une insigne folie ?

Prêt à expirer, Napoléon s'écrie : « Les mons-tres ! me font-ils assez souffrir ? encore, s'ils m'avaient fait fusiller, j'aurais eu la mort d'un soldat !... C'est la rage qui le tue treize ans après, jour par jour, avoir dit à Ferdinand VII : « Prince, il faut opter entre la cession ou la mort. »

Napoléon mourut le 5 mai 1821, à cinq heures cinquante minutes du soir, d'une gastro-hépatite chronique produite par le climat, d'après le docteur Antomarchi, et d'un cancer à l'estomac d'après les médecins anglais et le procès-verbal d'autopsie.

Dix-huit ans auparavant, le général Rossignol, une des victimes des proscriptions arbitraires de Bonaparte, se sentant expirer, s'était écrié en se tordant les bras : « Je meurs accablé des plus horribles douleurs, mais je mourrais content si je pouvais apprendre que l'opresseur de ma patrie endurât les mêmes peines et les mêmes souffrances. » Un quart d'heure après il n'était plus : il avait succombé aussi, si mes souvenirs sont fidèles, à une gastro-hépatite chronique produite par le climat des îles Comores, où il avait été déporté par Napoléon Bonaparte.

Dieu, en sa patiente éternité, amène tôt ou tard la justice. Le vœu du général Rossignol a été exaucé et prouve de nouveau cette grande vérité, tracée depuis trois mille ans, en caractère indélébile, dans le livre d'un sage : « Celui qui sème l'iniquité moissonnera le malheur, et il sera brisé par la verge dont il frappait les autres dans sa colère. »

Colonel Ferrer

Pour tous les articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALRICY.

LYON. — Imp. COSTE LABAUME, c. Lafayette, 5.

VIN DU DOCTEUR BERNARD

APPROUVÉ PAR LES ACADÉMIES DE MÉDECINE

Ordonné contre les maladies suivantes : Pâles couleurs, Sang faible, Epoque et Digestions difficiles, Débilité, Santé délicate, Dégoût, Inappétence, Epuisement, Amaigrissement, Pertes séminales et Flueurs blanches. — Recommandé surtout dans la Convalescence.

DÉPOTS à LYON, pharmacies Lardet, Cartaz, Fayolle, Faivre ; — VILLEFRANCHE, Méhu ; — TARARE, Mandet ; — SAINT-ÉTIENNE, Chaix ; — ROANNE, Gerbay ; — GRENOBLE, Gayme et Bouvier ; — VIENNE, Marchand, et dans toutes les Pharmacies.

Passage de l'Hôtel-Dieu, 52, 53, 54, 56, 58, Lyon

ANCIENNE MAISON PASCALIS SUCCESSEUR EUG. INGOLD
SEULE MAISON DÉPOSITAIRE DES
VÉRITABLES MACHINES A COUDRE



ELIAS HOWE

D'AMÉRIQUE
EXIGER CE MÉDAILLON
INCRUSTÉ SUR
CHAQUE MACHINE

GRANDE ÉPICERIE CENTRALE

Rue Terme, 15, angle de la rue St-Marcel
toutes les marchandises, à des prix extrêmement réduits
Sucre Lebaudy (de Paris). 1 fr. 45 le kil., pesé sans papiers
coupé mécanique 1 - 60
Café. 1 fr. 80, 2 fr. et 2 - 20 le demi-kilogr.
Huile d'olive fine supérieure 1 -
épuration garantie pur colza 1 - 35 le kilogr.
TOUTES LES MARCHANDISES SONT GARANTIES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE
Livraison Franco à domicile

Un des meilleurs Chocolats est le
CHOCOLAT-DONNEAUD
Usine de la Tête-d'Or, à Lyon

A-ST-CRÉPIN A l'ouverture de la saison d'hiver où chacun aime à être chaussé solidement, nous pensons être agréable à nos lecteurs en recommandant particulièrement la Maison de **CHAUSSURES A-ST-CRÉPIN**, angle de la place des Jacobins et de la rue Jean-le-Ternais. — Cette Maison est parfaitement assortie en fortes chaussures d'hiver en tous genres pour Hommes, Dames et Enfants. — Grand assortiment de Galoches, depuis les plus bas prix jusqu'à la galoche fine imitant la chaussure en cuir.

Un Curé est inventeur d'un Remède facile et insensible, qui guérit pour toujours tous les cors aux pieds. — Envoyer 5 francs en timbres-poste, on le recevra franco avec instruction. M. Martin, 2, place de la Charité, à Lyon. — (On demande un dépositaire dans chaque ville.)

A L'OGRE

La Maison de **CHAUSSURES A L'OGRE**, 71, rue de l'Hôtel-de-Ville, rappelle à sa nombreuse clientèle qu'elle a toujours un grand choix de Chaussures fortes pour l'hiver. — On trouve dans cette Maison **ÉLEGANCE, SOLIDITÉ ET BON MARCHÉ.**

LA GRANDE MAISON DE

CHAPELLERIE

de RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80
Choix considérable et assortiments des plus variés de Chapeaux pour hommes et enfants. — Casquettes de fantaisie, de chasse, d'orphéons. — Képis pour pension-nats, Pompiers. — Bonnets grecs. — Casquettes de livrée, d'été et de voyage, en taffetas, velours soie et autres.
Tous ces articles sont vendus aux prix de fabrique.

OBLIGATIONS DE LA

VILLE DE PARIS (1869)

GROS LOT : 200,000 fr., 4 lots de 10,000 fr., 10 lots de 1,000 fr.
En versant 5 fr. par obligation chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage.

PLUS
DE
FEU !
5 francs



40 ANS
DE
SUCCÈS
5 francs

Liniment Boyer-Michel d'Aix.

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vésignons, etc. — Dépôt chez les principaux pharmaciens de chaque ville : à Lyon, M. FAIVRE, à St-Etienne, M. ARNAULT.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN-MICHEL, D'AIX.

Guérison sûre et prompt des Rhumatismes aigus et chroniques, Gouttes, Lumbago, Sciatique, Migraine, etc.
10 francs le flacon.
Dépôts à Lyon, M. FAIVRE, ph^m ; à St-Etienne, M. ARNAULT, ph^m

22^e ANNÉE
Suppression du métal jaune
Emploi exclusif du métal blanc
COUVRETS ARGENTÉS

sur métal blanc Prix
Poinçonnés 84 grammes. 5 fr. 50
Poinçonnés 72 grammes. 5
Poinçonnés 56 grammes. 3 50

A. BELLEJAMBE

1, rue Puits-Gaillot, 1

Entrée par l'allée

LYON

Achat de vieille argenterie

205 fr. le kilogramme ;

Eau Minérale gazeuse naturelle

DE CONDILLAC

(REINE DES EAUX DE TABLE)

L'Eau de Condillac, apéritive, digestive et tonique est l'amie de l'estomac ; elle est souveraine dans les affections de cet organe, et devrait être la boisson habituelle des personnes faibles ou fatiguées.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

Chemin de Caluire, 50, Lyon, près la gare de Caluire.

Cours spéciaux pour les jeunes enfants. Classes latines jusqu'à la 4^e. — Etude complète de l'anglais et de l'allemand. Pour les renseignements, s'adresser à MM. BERNAY, directeurs.

SIROP PECTORAL AMYGDALIN

Guérissant sans rien lui adjoindre les Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Irritations et Crises d'estomac. Dépôts : Pharmacie Bunoz, pl. du Perron, 1. — Pharmacie centrale, Faivre, pl. des Terreaux.

PLUS DE HERNIES

Maison spéciale brevetée et diplômée en France et à l'étranger. Bandages de tous systèmes. Appareils orthopédiques, membres artificiels. Guérison gratuite pour les ouvriers. J. BIONDETTI, r. de Lyon, 71

EAU de MÉLISSE
des **CARMES**
du Frère **MATHIAS**

Contre apoplexie, vertiges, vapeurs, maux de cœur, syncopes, crampes d'estomac, indigestion, vomissements, diarrhée, choléra, etc. EMERY, r. Vacon, 54, Marseille. Dépôt dans les Pharmacies et divers commerçants.

LES MÉDECINS de la Faculté de Paris prescrivent avec succès les Dragées **SAVONULE-LEBEL** au Baume de Copahu, pour la guérison des affections contagieuses les plus invétérées, supérieures à toute capsule ou injection, ces dernières offrant souvent de grands dangers. — PRIX : 3 et 4 fr. la boîte. — A Lyon, chez MM. Fayolle frères, Chériblan et Cie, Arond et Cie, Faivre et Simon, rue de Lyon

EAU DE NOËL Pour la toilette et les bains. Hygiène et beauté de la peau. Remède sérieux contre la chute, la décoloration des cheveux et les douleurs névralgiques. En France, chez les princip. pharm., parfum., et coiffeurs. Fabr. à Villefranche (Rhône).